

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Séance du 22 décembre 2009

La séance est ouverte à 19H 30.

**Présents** : Mme MATTIAZZO, M.DEFAYE, M.RABEYRIN, Mme LEON, Mme LABOUBEE, M. BOURGEIX, M.DUPUY, M LOIZILLON.

**Absents excusés**: M.COUREAU, Mme REDHEUIL pouvoir à Mme LEON, M. NAUD pouvoir à Mme MATTIAZZO.

**Secrétaire de séance** : M BOURGEIX.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire venant de recevoir les informations nécessaires demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour la demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'aide à la replantation. Le conseil municipal donne son accord.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I. CONVENTION MISSION ATESAT**

Vu la possibilité de reconduire la convention ATESAT.

**Le conseil municipal autorise** Madame à signer la convention pour l' ATESAT avec les services de l'Etat pour les prestations de base et l'ensemble des options.

Le montant forfaitaire de la mission de base ainsi que celui qui correspond aux missions complémentaires, après revalorisation pour l'année 2010 s'élèvent à 268.39 €.

#### **II. CLOTURE REGIE DE RECETTES DE LA CANTINE**

L'instauration du règlement des prestations de cantine par facturation ayant été mise en place depuis la rentrée scolaire de septembre 2009.

L'intégralité des sommes dues étant encaissées et versées au comptable, Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de clôturer la régie de recettes de la cantine

Les tickets non utilisés en fin de régie seront détruits.

Cette destruction sera constatée dans un procès verbal d'incinération dressé par le comptable et l'ordonnateur.

**Le conseil municipal accepte cette clôture,**

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **III. SYNDICAT DE VOIRIE COMMUNALE**

Le Syndicat de voirie communale demande la pré inscription des travaux à réaliser en 2010.

La commission concernée va réfléchir aux travaux à programmer.

#### **IV. DEMANDE D'AIDE A LA REPLANTATION**

Dans le cadre des travaux de replantation de haies, une étude a été réalisée sur trois secteurs.

Les devis des différentes fournitures pour ces réalisations sont :

Plantation d'une haie champêtre de 75ml rue de L'Eglise : 375.42 €

Plantation d'une haie arbustive de 25 ml parking du stade : 150.76 €

Aménagement d'un terre-plein devant l'entrée de l'usine Calcia : 582.11 €

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide à la plantation attribuée par le Conseil Général :

##### **Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :**

- **d'accepter** ces trois projets de plantations.
- **de solliciter l'aide du Conseil Général** à la plantation de haies et à la restauration des paysages ruraux, pour les projets suivants :
  - Plantation d'une haie champêtre de 75ml rue de L'Eglise :
  - Plantation d'une haie arbustive de 25 ml parking du stade :
- Aménagement d'un terre-plein devant l'entrée de l'usine Calcia :
- **de s'engager** à entretenir ces plantations pendant au moins 15 ans.
- **d'autoriser** le Conseil Général à communiquer sur cette opération.

**Le conseil municipal autorise** Madame à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

19H45 arrivée de M.Loizillon.

#### **IV. REFLEXIONS BP 2010.**

Madame le Maire expose les différents projets qui pourront être inscrits au prochain budget

- Terminer les travaux des bâtiments Place du Champ de foire et stade.
- Réaliser les réseaux eaux pluviales et France Télécom à la Résidence Clémenceau (2° tranche pour France Télécom et l'éclairage public)
- Terminer l'étude pour la mise en place de la chaudière bois concernant le chauffage collectif pour les bâtiments administratifs et scolaires
- Engager les travaux de réhabilitation de l'ancienne gare
- Ravalement des deux maisons propriété de la commune Avenue de la Gare,
- Acquisition matériels : tondeuse, broyeur, caisses à outils, ordinateur, vidéo projecteur et friteuse.
- Eclairages décorations de Noël,
- Panneau infos place de la mairie
- Equipements salle des fêtes (portillon bois ...)

#### **V. QUESTIONS DIVERSES**

##### **Economie :**

Madame le Maire informe le conseil municipal des diverses demandes de la Société FIAD locataire du bâtiment relais, notamment un agrandissement du bâtiment et une plate forme de lavage, éventuellement cette société se porterait acquéreur de l'ensemble foncier.

L'étude faite sur le financement de ce bâtiment, en dépenses et recettes va permettre de faire une proposition et l'avis de France Domaine va être sollicité.

##### **Acquisition parcelles forestières**

Madame le Maire a été informée par l'expert forestier de l'évaluation des différentes parcelles dont la commune pourrait devenir propriétaire. Ces estimations sont proches de celles communiquées par France Domaine.

### **Communauté de Communes:**

Madame le Maire communique aux membres du Conseil Municipal les décisions prises lors du Conseil Communautaire de ce jour :

- intégration des terrains de la Genétouze en zone communautaire,
- mise à l'étude d'impact sur l'environnement pour achat ou location de terrains pour y installer des panneaux photovoltaïques
- motion pour demander le rattachement de la CCI de Cognac à celle de la Saintonge.

### **Syndicat de la Saye :**

Monsieur DEFAYE indique le nouveau calcul de la contribution au Syndicat de la Saye, Lary et Galostre: la participation de la commune sera de 8.13%.

### **Pistes Forestières :**

Monsieur DEFAYE souligne qu'elles ont été détériorées par la circulation de quads. Il est décidé de prendre un arrêté pour interdire la circulation.

### **Population de la Commune :**

L'INSEE a communiqué la nouvelle population de la commune ; elle est de 969 habitants au 1er janvier 2010.

### **Voeux 2010:**

Madame le Maire indique la date de présentation des vœux qui sera le 15 janvier 2010, à la salle des fêtes à 17H30.

### **Vie Associative :**

#### **Cub de pétanque :**

Monsieur Dupuy a assisté à l'assemblée générale, les bilans moral et financier sont très bons.

#### **Comité des Fêtes**

Une assemblée générale va être programmée pour le devenir de l'association.

La séance est levée à 21H.